

Fiche n° 3

# Demande d'agrément au titre du volontariat de Service Civique

## Description des missions reconnues prioritaires pour la Nation (une fiche par mission)

**N.B : pour les missions réalisées à l'étranger, seule la fiche 3 bis doit être complétée.**

### Fiche de mission

→ **Intitulé de la mission**

Appui à l'animation des politiques de l'eau en Guadeloupe.

→ **Description détaillée de ou des activités confiées au(x) volontaires(s) dans le cadre de la mission : objectifs et activités à mener, rôle du/des volontaire(s)**

La mission du volontaire s'articule autour de la mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 et de l'animation du secrétariat du Comité de l'eau et de la biodiversité (CEB) :

- Suivi du tableau de bord du SDAGE,
- Communication sur le SDAGE,
- Mise à jour du programme d'actions opérationnelles territorialisées via le logiciel OSMOSE,
- Secrétariat administratif et technique du CEB,
- Animation du site internet du CEB,
- Pilotage de l'élaboration de la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) et appui à la mise en œuvre de la compétence « gestion de l'eau et des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI).

→ **En quoi cette mission est-elle complémentaire des activités confiées aux bénévoles et aux salariés de la structure ?**

Cette mission s'inscrit dans la continuité des missions de la chargée de mission « politique de l'eau » qui a quitté son poste le 1<sup>er</sup> février 2017.

Elle s'articule et est particulièrement complémentaire des missions de la chargée de mission « qualité des eaux et DCE ».

→ **Décrire en quoi cette mission contribue à renforcer le lien social**

Cette mission contribue à la mise en œuvre de la politique de l'eau en Guadeloupe qui vise notamment à assurer l'alimentation en eau de la population et à préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Elle vise notamment à mieux partager les problématiques du territoire, les moyens mis et à mettre en œuvre et les résultats obtenus.

→ **Lieu(x) d'intervention(s)**

Commune(s) :

Département (s) :

Collectivité d'outre-mer :

France entière

Région(s) : GUADELOUPE

➔ Nombre indicatif de volontaires susceptibles d'être accueillis par votre organisme pour cette mission : 1

Fiche n° 3

# Demande d'agrément au titre du volontariat de Service Civique

## Description des missions reconnues prioritaires pour la Nation (une fiche par mission)

### b) Moyens humains et matériels mobilisés pour la réalisation de la mission

Cette partie est destinée à apprécier la capacité des organismes à assurer la prise en charge des personnes volontaires, notamment au regard des modalités d'accueil, de vie, d'exercice de leurs missions. Dans le cas d'un agrément collectif, les associations membres doivent indiquer à la fédération ou l'union les moyens humains et matériels mobilisés

➔ Moyens affectés à la mission (humains et matériels)

Le volontaire sera intégré au sein du pôle eau (17 agents) du service Ressources Naturelles.  
Il sera placé sous l'autorité hiérarchique du chef du pôle eau et travaillera en étroite collaboration avec la chargée de mission « qualité des eaux et DCE ».  
Il disposera d'un poste de travail (bureau, ordinateur, téléphone).  
Il devra avoir le permis B : la conduite des véhicules de service sera indispensable afin de pouvoir organiser et se rendre aux réunions nécessaires à la conduite de sa mission.

➔ Modalités de la phase de préparation à la mission

Le volontaire sera familiarisé aux enjeux et à l'historique de sa mission par le chef du pôle eau et la chargée de mission « qualité des eaux et DCE ».  
Il disposera d'une documentation importante pour acquérir une bonne connaissance du contexte et du cadre technique et réglementaire dans lequel s'inscrit sa mission.

➔ Présentation des modalités d'accompagnement du volontaire durant la mission

- Accompagnement permanent du chef du pôle eau et de la chargée de mission « qualité des eaux et DCE ».
- Appuis ponctuels des autres chargés de mission et unités du pôle eau.
- Collaborations ponctuelles avec les autres services de la DEAL et les services membres de la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN).
- En tant que de besoin, appui de l'unité de coordination administrative et de gestion financière du service RN.